



N°18-61

Objet :

**Prestations d'analyse et de conseil
en ingénierie fiscale**

**Marché public avec la société
Collectivités Territoriales
Ressources (CTR)-OFEE**

**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté n°316 du 22 décembre 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte « Roannaise de l'Eau - syndicat du cycle de l'eau » ;

Vu la délibération n°2018-25 du comité syndical du 16 mai 2018 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant le besoin d'analyse et de conseil en ingénierie fiscale de l'environnement vis-à-vis des activités de Roannaise de l'Eau ;

Considérant que le besoin est estimé inférieur à 25 000€ HT ;

Considérant l'expertise de la société CTR-OFEE et son offre ;

DECIDE

1°) d'attribuer le marché public de prestations d'audit et de conseil en ingénierie sociale à la société Collectivités Territoriales Ressources - OFEE ;

2°) de préciser que la rémunération du titulaire sera calculée par application d'un taux de 31% sur les économies et crédits d'impôts réalisés par Roannaise de l'Eau ;

3°) de signer la convention qui définit les modalités de réalisation des prestations.

Roanne, le 3 août 2018

Le Président,

Daniel FRECHET